

Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

Déclaration du groupe Personnalités qualifiées

Marie-Aleth Grard : « 10 Décembre 2018 70ème anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Et pourtant ils semblent bien loin ces Droits de l'Homme en France en 2018, pour les 14 Millions de personnes qui vivent dans des conditions telles que le droit au logement n'est pas respecté, parmi elles 900 000 personnes sont sans domicile personnel.

Les propositions faites aux personnes sans domicile vivant à la rue, sont des places en hébergement d'urgence ; ceux-ci sont tellement saturés que la puissance publique a recours aux nuitées d'hôtel. La vie à l'hôtel est inadaptée, fragilise les familles et rend la vie impossible. Comment vivre à 5 personnes dans une chambre d'hôtel durant des semaines, des mois, parfois même des années ?

Ainsi Evelyne, Maurice et deux de leurs enfants ont logé durant trois ans un mois et 24 jours dans 56 hôtels différents. Comme le dit Chantal « les jours semblent tellement longs, c'est dur et chaque jour compte. Les journées on les passe dehors, c'est le règlement ».

Les conséquences de cette vie infernale sont incommensurables et irréversibles sur la santé, l'éducation, la recherche d'emploi...

Ces nuitées d'hôtel étaient au nombre de 20 727 en 2012 sont aujourd'hui de plus de 46 000 par an !

Le coût humain et financier est exorbitant. Ce sont des milliers de vies gâchées, humiliées, brisées et des millions d'euros jetés par les fenêtres ... Pour la seule Ile de France, en 2016, ce sont 250 millions d'Euros de nuitées d'hôtel.

L'état, les départements et les communes, TOUS, doivent s'associer pour réhabiliter la longue liste de locaux vides en logement dignes, et permettre enfin à ces femmes, ces hommes et ces enfants de vivre décemment et non de survivre dans des conditions indignes de notre pays, 6ème puissance mondiale.

Si l'exercice de répondre à des pétitions très différentes n'est pas simple, et si je me félicite de ce que le projet d'avis se place d'emblée sur le plan de l'effectivité des droits, je ne peux que regretter que notre commission temporaire n'ait pas pris le temps d'auditionner des

personnes qui vivent à la rue. Comment imaginer que nos préconisations sont à la hauteur des enjeux alors que nous n'avons pas pris le temps de les entendre, de penser et travailler ces préconisations avec les premiers concernés ?

Je veux croire que pour la suite de nos travaux sur la grande pauvreté, le CESE saura vraiment prendre les moyens et le temps nécessaire pour travailler avec les premiers concernés ».

Olga Trostiansky : « Je souhaiterais que nous contribuions individuellement et collectivement dans le changement de regard, de posture vis-à-vis des personnes qui vivent dans la rue.

Les projets gérés à parité, avec des adf –avec sans domicile fixe- et sdf –sans domicile fixe- peuvent y contribuer.

La proposition de « Zéro personne dans la rue sans accompagnement » est - il me semble - le pilier des orientations à soutenir dans notre société.

Avec une chaîne de solidarité composée de citoyens et citoyennes, d'associations et de professionnels, coordonnée de manière indispensable, renforcée par les pouvoirs publics et outillée d'ingénierie sociale.

Pourquoi cette préconisation ?

Parce qu'il est nécessaire d'aider à sortir les personnes de la rue mais en attendant il faut les aider à trouver des solutions dans l'urgence, dont la domiciliation est un des premiers droits, mais aussi les aider à rompre cette solitude relationnelle.

Parce que les concepts de « logement d'abord », d' « intermédiation locative » et d'orientation dans des maisons de retraite sont prioritaires car les parcours d'hébergement sont embolisés mais ne peuvent se faire sans accompagnement des personnes qui vivent dans la rue depuis de nombreuses années.

Parce que le remplacement prioritaire des familles vivant dans des hôtels à accueillir dans des logements ne peut se faire sans un travail social et d'orientation de ces familles avec enfants.

Parce que l'accueil d'urgence des femmes vivant dans la rue car souvent victimes de violences doit contribuer à une mise à l'abri mais doit aussi conduire à une reprise de confiance en soi et tendre vers une réinsertion professionnelle.

Parce que l'écoute des jeunes en errance nécessite un travail rapide des professionnels pour cerner de manière fine les difficultés de vie de ceux et celles qui arrivent pour la première fois dans la rue.

Parce que le renforcement des équipes mobiles psychiatriques permettant d'aller au-devant des personnes dans la rue contribue à répondre aux besoins fondamentaux de santé. Parce

que la réinsertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi nécessite un accompagnement pour partir des compétences de ces personnes et les mettre en valeur.

Parce que la mise en place d'un accompagnement visant à réduire la fracture numérique est indispensable pour accéder aux droits mais aussi permet la réduction de l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité.

Pour conclure, vous aurez compris que l'accompagnement des personnes en situation de grande exclusion n'est pas qu'un impératif moral mais un investissement économique et social d'avenir. Je voterai cet avis ».